

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-022**

EN DATE DU : **05 MARS 2026**

### DÉTERMINATION DU PRODUIT GEMAPI 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Genouillac, selon convocation le 27/02/2026, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Jean-Claude AUROUSSEAU a été désigné Secrétaire de séance.

### PRÉSENTS (19) : Mesdames et Messieurs

AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHEMSIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger donne pouvoir à Pierre GUYOT, Céline DARVENNE donne pouvoir à Sylvain DUQUEROIX, Jean-François GENEVOIS donne pouvoir à Guy MARSALEIX, Adrien MOREAU donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU, Hélène PILAT donne pouvoir à Michel POIRIER.

### EXCUSÉS (3) : Madame et Messieurs

BOURSAUD Armelle, CARRAT Jean-Louis, CHAVANT Philippe

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	19	24	24	24	0

Suite à la délibération n°2018-066 bis du 24 septembre 2018 portant sur l'institution de la taxe GEMAPI, il appartient au conseil communautaire de fixer le produit attendu pour l'exercice 2026.

Pour les dépenses : le montant sollicité en 2026 par le SMBPC est de **58 930 €**, pour le SIARCA le montant attendu est de **9 269,40 €** ;

Pour les recettes : une fois le montant déduit des Attributions de compensation des communes (soit **22 016 €**), le montant attendu couvert par la taxe serait de **46 184 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉTERMINE** le produit attendu pour 2026 à **46 184 €**, soit la totalité du reste à charge en tenant compte des charges transférées via les attributions de compensation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour Extrait Conforme

Le Président,  
Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude AUROUSSEAU

